

Cotisation et aux contributions 2024 du CDG66 au groupement d'intérêt général (GIP)

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 04 juillet deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 26 juin 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 9

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCS Antoine, M. VILA Jean

Collège spécifique des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSOU Jacques, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme BACH Marie (Perpignan), M. LACAPERRE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie (Perpignan) à M. CALVET Guy

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. GOT Alain

M. PAILLES Roger à M. REMEDI Bernard

Mme ROLLAND Martine à M. GARRABE Robert

M. RALLO François à M. TAHOCS Antoine

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire.

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale.

M. Didier MONZIOLS, Conseiller aux décideurs locaux, absent excusé.

Cotisation et aux contributions 2024 du CDG66 au groupement d'intérêt général (GIP)

Conseil d'Administration du 04 juillet 2024

Le Conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatifs aux centres de gestion,
Vu la délibération n°211-DE04112022, autorisant l'adhésion du CDG66 au GIP Informatique des Centres de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu le rapport présenté en Conseil d'administration.

Considérant que le CDG66 n'ait pas été considéré comme adhérent au GIP pour l'année 2023 car la convention constitutive a été déposée au ministère en octobre 2023, et que de ce fait il n'a pu bénéficier de la réduction offerte aux adhérents.

Considérant que le coût de la contribution pour chaque application proposée par le GIP dépend du nombre de centres de gestion utilisateurs.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Adopter** la cotisation au GIP et les contributions aux applications tel que suit :

PREVISION	
Cotisation et contributions aux applications 2024	
Concours-territorial	3 888,57 €
SET Emploi	4 888,07 €
Comité Médical	1 918,20 €
Comptabilité analytique	3 964,12 €
TOTAL Contributions des applications	14 658,96 €
Cotisation (adhésion en 2024)	3 963,50 €
TOTAL 2024 (Cotisation et applications)	

Accusé de réception en préfecture
05/07/2024 16:02:45
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Article 2 :

- **Verser** les montants liés à la régularisation des majorations pour les années 2021, 2022, 2023 tel que suit :

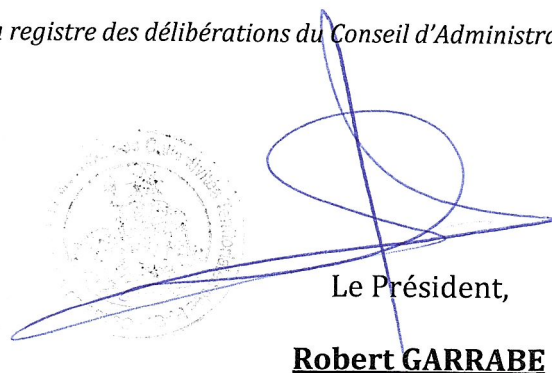
EXERCICE	Concours-territorial	SET Emploi	Comité Médical	Comptabilité analytique	TOTAL
2021	913,16 €	1 941,92 €			2 855,08 €
2022	1 463,69 €	2 238,93 €	450,26 €		4 152,88 €
2023	1 679,85 €	2 377,75 €	1 031,42 €	830,26 €	5 919,28 €
TOTAL	4 056,70 €	6 558,60 €	1 481,68 €	830,26 €	12 927,24 €

Article 3 :

- **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 11 – compte 6042.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.



Le Président,
Robert GARRABE

PERPIGNAN, le 04 juillet 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le :
- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-274-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024